

OS ADVOGADOS E OS REGIMES AUTORITÁRIOS

Le 30 janvier 1971, il y a presque 10 ans, l'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS par son Manifeste de BRUXELLES

rappelant la Déclaration des droits de l'Homme, signée par 48 pays, le 10 décembre 1948, répétait:

que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne;

que nul ne devait être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels ou dégradantes;

que nul ne pouvait être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé;

QUE TOUTE PERSONNE A DROIT EN PLEINE ÉGALITÉ A CE QUE SA CAUSE SOIT ENTENDUE ÉQUITABLEMENT ET PUBLIQUEMENT PAR UN TRIBUNAL INDÉPENDANT ET IMPARTIAL QUI DÉCIDERAIT DE SES DROITS ET OBLIGATIONS, SOIT DU BIEN FONDÉ DE TOUTE ACCUSATION EN MATIÈRE PÉNALE CONTRE ELLE.

rappelait,

que seul l'AVOCAT défend dans le monde la vie, la liberté, la sûreté de chaque personne, protège l'homme contre toute discrimination, soutient ses recours devant les juridictions

et considérant

que les droits de l'homme ne cessaient d'être remis en cause,
que pour entraver la mission de l'avocat des tentatives diverses étaient faites ici et là n'ayant qu'un seul but

retirer à l'avocat son indépendance

et paralyser sa mission

En avait appelé solennellement à l'opinion publique mondiale.

Depuis le Manifeste de Bruxelles,

se sont multipliées les exactions honteuses que des régimes autoritaires ne cessent de commettre:

camps de concentration, oppositions bâillonnées
droits de l'homme délibérément rejetés.

Partout ces violations de la Charte des Nations Unies, ces crimes contre l'Humanité:

ont comme corollaire les attaques les plus perfides contre les avocats;

Les pouvoirs disciplinaires sont retirés aux Ordres;

Des Conseils, de l'Ordre régulièrement élus sont dissouts par les autorités du moment;

Des Avocats sont incarcérés, internés administrativement;

D'autres sont assassinés, torturés.

En les supprimant,

on retire la liberté de Défense,
on anéantit des voix fières et libres.

La Dictature sous ses aspects les plus abhorrés passe inéluctablement par la destruction de la Défense.

C'est pourquoi, l'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS, réunie en Conseil à Oslo le 5 septembre 1980,

- estime nécessaire un regroupement des efforts de tous les organismes qui dans le Monde luttent pour la défense des droits de l'Homme,
- propose l'Union de tous pour la Défense de l'indépendance et de la liberté de l'avocat,
- se déclare prête à coopérer avec toutes organisations nationales ou internationales poursuivant le même objet,

et lance un Appel solennel à cet effet.